



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Des patients, victimes d'une maladie ou d'un accident entraînant des séquelles qui nécessitent une prise en charge spécialisée de rééducation et de réadaptation, se sont plaints de ne pas avoir eu accès à un traitement adéquat. Ainsi, en dépit des recommandations et avis des médecins traitants, l'accès au Centre National de Rééducation Fonctionnelle et de Réadaptation (*Rehazenter*) serait difficile du fait des capacités disponibles limitées.

Dans ce contexte, nous souhaiterions poser les questions suivantes à Madame la ministre :

- Existe-t-il actuellement des listes d'attente pour l'admission au Rehazenter ?
- Quels sont les délais moyens d'attente pour une prise en charge au Rehazenter ?
- Comment la situation concernant les listes et délais d'attente pour être admis au Rehazenter a-t-elle évolué au cours des dernières années ?
- Combien de patients le Rehazenter refuse-t-il chaque année et pour quelles raisons ?
- Quelles sont les alternatives au Luxembourg pour un traitement spécialisé en matière de rééducation et de réadaptation ?
- Le gouvernement envisage-t-il d'augmenter les capacités nationales en matière de rééducation et de réadaptation, notamment en agrandissant le Rehazenter ou en créant de nouvelles structures ?
- Les patients concernés ont-ils, le cas échéant, accès à un traitement spécialisé en matière de rééducation et de réadaptation à l'étranger ?
- Existe-t-il des accords avec des centres spécialisés à l'étranger ? Si oui, lesquels ?
- De tels traitements spécialisés en matière de rééducation et de réadaptation à l'étranger sont-ils pris en charge par la CNS et selon quelles modalités ?
- Au cours des dernières années, combien de patients, ont été transférés pour un traitement à l'étranger ?
- Combien de demandes ont été refusées ?
- Quelle est la proportion des traitements à l'étranger accordés par rapport aux traitements au Luxembourg ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Paulette Lenert
Députée

Mars Di Bartolomeo
Député